



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2024 -

Introduction

Conformément au Décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter tous les ans devant l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers & assimilés.

Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en l'application de l'article 98 de la Loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), met à jour un certain nombre d'indicateurs qui doivent figurer dans ce document, qui est public.

Cette obligation légale donne à Morlaix Communauté l'opportunité de communiquer sur son programme prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets auprès des élus ainsi que des usagers, permettant ainsi de :

- donner de la lisibilité sur les filières de collecte et de traitement des déchets ;
- analyser l'évolution des quantités collectées ;
- expliquer l'organisation qui a été mise en place pour répondre aux besoins du territoire ;
- mettre en évidence les dispositifs de réduction de déchets en place sur le territoire.

Sommaire

1/Les indicateurs techniques.....	3
<i>I – Le territoire, son service “collecte et valorisation des déchets” et son organisation.....</i>	<i>3</i>
<i>II - La collecte des déchets ménagers et assimilés.....</i>	<i>3</i>
<i>A- La gestion courante.....</i>	<i>4</i>
<i>B- L'organisation spécifique de la gestion estivale.....</i>	<i>7</i>
<i>III - Les déchèteries et aires de dépôts de déchets verts.....</i>	<i>7</i>
<i>A- L'accueil des particuliers.....</i>	<i>8</i>
<i>B- L'accueil des professionnels.....</i>	<i>8</i>
<i>IV Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....</i>	<i>8</i>
<i>V - Les tonnages des déchets ménagers et assimilés.....</i>	<i>11</i>
<i>A- Les ordures ménagères résiduelles (OMR).....</i>	<i>11</i>
<i>B- La collecte sélective.....</i>	<i>11</i>
<i>C - Le verre.....</i>	<i>13</i>
<i>D- La collecte des cartons des commerçants.....</i>	<i>13</i>
<i>E- Les déchets collectés en déchèterie, sur les aires de déchets verts et en ressourcerie.....</i>	<i>14</i>
<i>F- Les déchets collectés par des partenaires extérieurs (hors déchèteries).....</i>	<i>15</i>
<i>G- Synthèse des tonnages traités.....</i>	<i>16</i>
<i>VI – La prévention des déchets.....</i>	<i>17</i>
<i>A- Les principales actions en 2024.....</i>	<i>17</i>
<i>B- La sensibilisation aux changements de comportement.....</i>	<i>19</i>
<i>VII - La communication.....</i>	<i>20</i>
<i>A- La communication sur des secteurs déterminés.....</i>	<i>20</i>
<i>B- La sensibilisation du public scolaire.....</i>	<i>20</i>
<i>C- La sensibilisation des vacanciers : Opération “Le tri en vacances”.....</i>	<i>21</i>
<i>D - Les affichages spécifiques.....</i>	<i>21</i>
<i>E - Les permanences de remises des bacs jaunes.....</i>	<i>22</i>
<i>F- Les visites du centre de tri.....</i>	<i>22</i>
<i>G - Les animations liées à la prévention des déchets.....</i>	<i>22</i>
<i>H - Le numéro vert.....</i>	<i>22</i>
<i>F- Le site internet et le réseau social Facebook.....</i>	<i>22</i>
<i>VIII - Les contrôles qualité sur les points de collecte des déchets 21</i>	
<i>A- Mode opératoire sur les aires grillagées.....</i>	<i>23</i>
<i>B- Quelques chiffres.....</i>	<i>23</i>
<i>C- Affichage sur les aires grillagées.....</i>	<i>23</i>
<i>D - Contrôle des bacs jaunes de la boissière à Morlaix.....</i>	<i>24</i>
<i>IX - Les projets et actions marquantes 2024.....</i>	<i>24</i>
2/Les indicateurs financiers.....	26
<i>I - Les investissements.....</i>	<i>26</i>
<i>II - Le fonctionnement.....</i>	<i>26</i>
<i>A- Les dépenses.....</i>	<i>26</i>
<i>B - Les recettes.....</i>	<i>27</i>
<i>III - Le mécanisme de financement du service public de gestion des déchets.....</i>	<i>27</i>
<i>A- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....</i>	<i>27</i>
<i>B- La Redevance Spéciale.....</i>	<i>28</i>
<i>C - Les dépôts des professionnels en déchèteries.....</i>	<i>28</i>
Glossaire	29

1/ Les indicateurs techniques

/ – Le territoire, son service de gestion des déchets et son organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Morlaix Communauté exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets.

La collecte est assurée en régie (moyens humains et matériels propres à Morlaix Communauté).

Le traitement et la valorisation sont réalisés par :

- Sotraval (Société de traitement et de valorisation des déchets) :
 - les ordures ménagères résiduelles ;
 - la collecte sélective (emballages ménagers recyclables & papiers) ;
 - les déchets verts (depuis 2021).
(Sotraval est une Société d'Economie Mixte Locale. 9 EPCI du Nord Finistère, dont Morlaix Communauté, en sont actionnaires).
- Différentes entreprises via des marchés publics pour les autres filières de déchets ;
- Certains éco-organismes avec lesquels Morlaix Communauté a contractualisé.

La Direction Prévention et Gestion des Déchets comprend 71 postes.

	Effectifs	
	<i>Agents</i>	<i>Encadrants</i>
<i>Directrice et Adjoint</i>		2
<i>Gestion financière</i>	1	1
<i>Collecte</i>	33	3
<i>Déchèteries</i>	16	1
<i>Pré-collecte</i>	3	1 (également encadrant de la collecte)
<i>Garage</i>	1	1
<i>Chargé de projet</i>	1	1 (=Adjoint)
<i>Tri</i>	2	1
<i>Prévention</i>	1	1
<i>Administratif</i>	3	1 (=Directrice)
<i>Total</i>	71	

En complément, la Direction fait régulièrement appel à des contractuels ou à des emplois saisonniers, à hauteur de 7,6 Équivalents Temps Plein pour la collecte et de 3,6 Équivalents Temps Plein pour les déchèteries, pour remplacer principalement les agents en formation, en arrêt maladie ou en congés.

// - La collecte des déchets ménagers et assimilés

Selon les communes et les types d'habitat, la collecte des déchets est effectuée de la manière suivante :

Types de flux collectés	Modes de collectes	
	Collecte individuelle (en porte-à-porte)	Collecte collective (en regroupement)
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles	Bacs roulants individuels	Bacs roulants de regroupement, conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés
EMR : Les Emballages Ménagers Recyclables et Papiers	Sacs jaunes Bacs à couvercle jaune (particuliers, professionnels : sous conditions)	Aires grillagées à sacs jaunes conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés, bacs roulants
Verre ménager	/	Conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés

Le règlement de collecte, mis à jour en 2024 et accessible sur le site de Morlaix Communauté <https://www.morlaix-communaute.bzh/mon-quotidien/les-dechets/dechets> précise les conditions et les limites de prise en charge des déchets et assimilés par le service public de gestion des déchets (type de déchets acceptés, etc.).

La fréquence de collecte est majoritairement de une fois par semaine (C1) : cette dernière augmente sur le secteur urbain. Sur des zones liées à des expérimentations de collecte, la fréquence est abaissée.

Cette fréquence est ponctuellement augmentée dans les zones littorales en période estivale et pour certains professionnels soumis à la redevance spéciale (voir B – L'organisation spécifique de la gestion estivale).

En cas de non-respect du règlement et en référence à l'article 9 de celui-ci, en fonction des cas de figure rencontrés, les sanctions relèvent, soit de la compétence de chaque commune en application du pouvoir de police administrative générale du maire, soit de la compétence de Morlaix Communauté en application du pouvoir de police administrative spéciale du président.

A – La gestion courante

A - 1 - Les véhicules du service

Dénomination	Nombre
Camions benne de 19 T d'un volume de 14 m³	4
Camions benne de 26 T d'un volume de 20 m³	3
Camions grue	3
Camions benne de 26 T à chargement latéral	2
Camion de 19 T, d'un volume de 18 m³ à chargement arrière	1
Iveco movi-benne de 6,5 T	1
Véhicules légers et utilitaires	21

A - 2 - Les équipements de collecte pour les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les règles d'attribution majoritaires des différents contenants sont les suivantes :

Types de contenants et nombre	Typologie d'usagers
Bacs 120 litres	Foyer de 1 à 3 personnes
Bacs 240 litres	Foyer de 4 personnes et +
Bacs de 340 à 750 litres	Immeubles, collectifs, hameaux
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 5 m³	Commerces, administrations, autres activités

(170)	professionnelles, associations
Conteneurs aériens de 3 à 4 m ³ (88)	Usagers résidant dans les secteurs d'habitat dense, d'habitat vertical ou en zone à forte fréquentation touristique

Dans le cadre du déploiement des bacs individuels collectés tous les 15 jours, ces règles de dotations ont été réadaptées. Sur certains secteurs spécifiques, la mise en place de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés est la plus appropriée. Ces derniers permettent d'optimiser les collectes (ajustement des fréquences de collecte en fonction du taux de remplissage) et visent à une meilleure maîtrise des coûts, notamment dans des secteurs touristiques (variation de fréquentation saisonnière).

Ces équipements de collecte sont majoritairement situés sur des secteurs d'habitat dense et zones à forte fréquentation touristique.

Selon les communes, les OMR sont collectées de la façon suivante :

Commune	Type(s) de collecte(s)
Botsorhel	Collective
Carantec	Individuelle et collective
Garlan	Collective
Guerlesquin	Individuelle
Guimaëc	Collective
Henvic	Individuelle et Collective
Lannéanou	Collective
Lanmeur	Collective
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Collective
Locquéholé	Collective
Locquirec	Collective
Morlaix	Individuelle et Collective
Pleyber-Christ	Individuelle et Collective
Plouégat-Guerand	Collective
Plouégat-Moysan	Collective
Plouézoc'h	Collective
Plougasnou	Collective
Plougonven	Individuelle
Plouigneau	Individuelle et Collective
Plounéour-Ménez	Individuelle et Collective
Plourin-lès-Morlaix	Individuelle
Saint-Jean-du-Doigt	Collective
Saint-Martin-des-Champs	Individuelle et Collective
Sainte-Sève	Individuelle et Collective
Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner	Individuelle et Collective
Taulé	Individuelle et Collective

Le personnel du service réalise :

- la distribution des bacs,
- l'entretien courant des équipements de collecte (changement de roues, graissage, réparation de couvercles et mécanismes, hygiène et lavage des bacs collectifs, etc.).

Lors d'événements, des conventions ponctuelles régissent la mise à disposition de bacs roulants, ou, à titre exceptionnel, des conteneurs aériens, pour la collecte des déchets (fêtes, manifestations sportives, etc.).

A - 3 – Les équipements de collecte pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et papiers, dits « la collecte sélective » pictos (voir RA 2022)

Les EMR et papiers sont composés de :

- bouteilles, pots, films, barquettes plastiques
- papiers, journaux, magazines,
- briques alimentaires,
- boîtes de conserve, canettes, aérosols, petits aluminiums
- cartons et cartonnettes.

Selon les secteurs, ces déchets sont collectés par trois moyens mis à disposition des usagers : sacs jaunes (en porte à porte ou aires grillagées), bacs jaunes et conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés.

• Sacs jaunes

Les mairies concernées par les sacs jaunes (sauf Morlaix) et l'accueil du Pôle Environnement sont les points de retrait des sacs jaunes pour les usagers ménagers & professionnels concernés. Selon les secteurs, les sacs jaunes sont collectés :

- dans les aires grillagées : environ 1.200 zones du territoire possèdent au moins une aire grillagée. Elles sont, pour le plus grand nombre, positionnées dans les zones rurales (bourgs et campagne),
- en points de regroupement, les habitants concernés déposent alors leurs sacs jaunes avant la collecte sur un point déterminé par le service,
- en porte-à-porte.

• Bacs jaunes

Ces bacs à couvercle jaune sont réservés :

- aux non-ménages (professionnels, administrations, etc.) payant une redevance spéciale,
- à tout ménage situé dans les zones déterminées du territoire (Communes entières de Plougonven, Plourin-lès-Morlaix et Guerlesquin, Morlaix zones de la Boissière, la Madeleine, Coat Serho et Coat Congar, zones agglomérées de Saint Thégonnec Loc Eguiner, Plounéour Ménez, Pleyber Christ, Sainte Sève, Taulé et Henvic)

Suite à l'expérimentation menée en 2019, certains secteurs de Plougasnou sont équipés également de bacs jaunes collectifs à opercule.

Les usagers concernés, particuliers comme professionnels, associations et administrations ne sont alors plus utilisateurs de sacs jaunes.

Les bacs jaunes ont été distribués lors de permanences de dotations. Les usagers n'ayant pas été équipés pendant ces périodes doivent contacter Morlaix Communauté pour venir retirer leurs bacs au pôle environnement.

• Conteneurs aériens ou enterrés

Sur certains secteurs spécifiques, la mise en place de conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés est la plus appropriée.

Les dépôts se font en vrac et, dans ce cas, Morlaix Communauté met à disposition des usagers un sac cabas réutilisable, en remplacement des sacs jaunes qui ne sont plus distribués dans ces zones.

En résumé, les règles d'attribution des différents contenants sont les suivantes :

Types de contenants	Typologie d'usagers
Sacs jaunes	Résidents
	Professionnels non assujettis à la Redevance Spéciale
Bacs 240 à 750 litres	Professionnels et établissements publics s'acquittant d'une redevance spéciale
	Résidents de secteurs identifiés (la Boissière Morlaix, Plougasnou, St Thégonnec Loc Eguiner, Plounéour Ménez, Pleyber Christ et Sainte-Sève)
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 5 m ³ (164)	Résidents dans les secteurs d'habitat dense, d'habitat vertical ou en zone à forte fréquentation touristique*
Conteneurs aériens de 4 à 5 m ³ (83)	

* Carantec, Garlan, Henvic, Lanmeur, Locquénolé, Locquirec (uniquement campings), Morlaix, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs.

A - 4 - Les équipements de collecte pour le verre

Le verre est collecté dans les conteneurs aériens ou enterrés ou semi-enterrés, qui sont mis à disposition des habitants sur la voie publique et en déchèterie.

Types de contenants	Nombre
Conteneurs enterrés et semi-enterrés de 4 m ³	69
Conteneurs aériens de 3 à 4 m ³	179

La géolocalisation des conteneurs à verre est accessible sur le site de Morlaix Communauté via une carte interactive : <https://carto.agglo.morlaix.fr>

B – L'organisation spécifique de la gestion estivale

Le service dispose d'une organisation adaptée de début juillet à fin août afin de répondre à l'augmentation temporaire de fréquentation touristique. En effet, des renforts permettent de réaliser des tournées estivales spécifiques, notamment sur la frange littorale Nord.

/// – Les déchèteries et aires de dépôt des déchets verts

Les habitants et les professionnels du territoire ont actuellement à leur disposition un réseau de plusieurs équipements de collecte des déchets :

- 7 déchèteries :
 - Morlaix (Pilodeyer) ;
 - Lanmeur (Pen Ar Stang) ;
 - Taulé (Ker Ar Big) ;
 - Plougonven (Toulivinen) ;
 - Pleyber-Christ (La Gare) ;
 - Plourin-lès-Morlaix (ZI de Kersody) ;

- Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner (Mes Ménez).
- 2 plateformes de réception des déchets verts :
 - Plounéour-Ménez (Site Plassart) ;
 - Saint-Martin-des-Champs (Kérolzec).

L'exploitation du réseau de déchèteries est réalisée par une équipe d'agents communautaires qui disposent de formations spécifiques, ainsi que de véhicules de service pour se rendre sur les différents sites.

Les sites sont accessibles aux habitants des 26 communes du territoire, ainsi qu'aux usagers professionnels moyennant badgeage préalable avant tout dépôt et facturation. La localisation des différents sites et horaires d'ouverture, sont accessibles sur le site de Morlaix Communauté via une carte interactive : <https://carto.agglo.morlaix.fr>

Le règlement des déchèteries et aires de réception des déchets a été réactualisé en 2024. Il est consultable sur l'ensemble des sites et sur <https://www.morlaix-communaute.bzh/mon-quotidien/les-dechets/decheteries>.

A – L'accueil des usagers (ménages)

Il est possible de déposer en déchèterie les déchets suivants :

- les végétaux ;
- le tout-venant (encombrants) ;
- la ferraille ;
- les gravats ;
- les cartons ;
- les Déchets Diffus Spécifiques (DDS – déchets dangereux) ;
- les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E) ;
- les textiles, linges et chaussures ;
- le verre ménager.

Quant aux aires de réception des déchets végétaux, elles n'accueillent que des déchets verts (souches d'arbre non-comprises).

B – L'accueil des usagers professionnels (également désignés non-ménages)

Sous réserve de présenter une carte d'accès fournie par le service, il est possible de déposer sur ces sites les déchets suivants, aux tarifs réactualisés annuellement.

Les produits chimiques et leurs contenants, même vidés, sont interdits. Les usagers professionnels doivent se référer aux modalités de collecte organisées par : la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat (CRMA), la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), ainsi qu'auprès de la Chambre d'agriculture.

Les gravats sont également interdits.

IV - Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Selon leur nature, les déchets sont pris en charge de différentes manières par le service pour être ensuite transportés vers des unités de traitement adaptées. Le tableau suivant précise les différents modes et sites de traitement par type de déchet. Il précise également les déchets pour lesquels Morlaix Communauté a contractualisé avec des éco-organismes pour leur prise en charge. Ces derniers sont agréés par l'État et financent la gestion de la filière.

Filière	Eco-organisme	Prestataire/ Partenaire	Détermination
Ordures Ménagères	N/A	Sotraval	Incinération en UVED. Brest ou Carhaix (29) : Valorisation énergétique. Scorvalia (29) : Valorisation matière des mâchefers (recyclage des aciers et aluminiums, le reste en technique routière)
Collecte sélective (EMR, papier)	Citeo	Sotraval + repreneurs (voir détail ci-dessous)	Triglaz : Centre de tri de Plouedern (29) Puis valorisation matière et énergétique. (France et Europe) + UVED (pour les refus de tri, environ 20%)
Verre	Citeo	-	Valorisation matière. Verralia (plusieurs sites en France)
Papier (hors collecte EMR)	Citeo	Cellaouate Terre d'Espoir	valorisation matière (29 et France)
Cartons (secs)	Citeo	Guyot Environnement	Valorisation matière. Suez (76)
Tout-venant / Encombrant	N/A	Guyot Environnement	24% valorisation matière (29, 56), 57% valorisation énergétique (53) et 19% stockage (56)
DNDI (gravats)	N/A	-	ISDI (Kérolzec)
Déchets verts	N/A	Sotraval	Plateforme de compostage (29 et 22)
Ferrailles	N/A	Guyot Environnement	valorisation matière (Espagne)
Mobilier	Ecomaison	Guyot Environnement	47% valorisation matière, 48 % valorisation énergétique, 5 % stockage. <i>Chiffres nationaux Ecomaison 2023.</i>
Bois	N/A	Guyot Environnement	21% valorisation matière (56) et 69% énergétique (29)
Déchets chimiques DDM	N/A	SARP Ouest	valorisation matière et énergétique + stockage
Déchets chimiques DDS	Eco-DDS	prestataire de Eco-DDS (Chimirec)	valorisation matière et énergétique + stockage
Piles	Corepile	prestataire de Corepile (Chimirec)	77 % valorisation matière, 3 % valorisation énergétique, 20 % stockage <i>Chiffres nationaux Corepile 2023.</i>
DEEE (électrique et électronique)	Ecosystem	prestataire de Ecosystem (Retrilog)	77 % valorisation matière, 13 % valorisation énergétique, 10 % stockage. <i>Chiffres nationaux Ecosystem 2023.</i>
Textile (TLC)	Refashion	Retritex, Abi29, les chiffonniers de la joie	59 % seconde main (France et étranger), 33 % valorisation matière et 8 % valorisation énergétique <i>Chiffres nationaux Refashion 2023</i>
Cartouches d'encre	N/A	LVL Proxy (44)	32 % réemploi, 46 % valorisation matière, 14 % valorisation énergétique et 8 % stockage
Huile de vidange	Cyclevia	Prestataire de Cyclevia (Sarp Ouest)	77 % régénération, 4 % valorisation matière et 19 % valorisation énergétique. <i>Chiffres nationaux Cyclevia 2023</i>
Batteries	N/A	Guyot Environnement	Valorisation matière et énergétique (45)
Ampoules/Néons	Ecosystem (recylum)	Prestataire de Ecosystem (Retrilog)	85 % valorisation matière, 9 % valorisation énergétique, 6 % stockage. <i>Chiffres nationaux Ecosystem 2023.</i>

Nouveauté en 2024 : Morlaix Communauté a signé un nouveau contrat avec l'éco-organisme **Eco-DDS** pour la collecte des outillages du peintre en déchèteries.

POUR VOS OUTILLAGES DU PEINTRE DIRECTION : LE POINT DE COLLECTE

Une fois usagés, les outillages du peintre **ne doivent pas être jetés dans les poubelles ou dans les canalisations.**

Déposez vos **outillages du peintre en point de collecte** où EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

OUTILLAGES DU PEINTRE USAGÉS



Pinceaux et brosse à peintre, rouleaux et manchons à peintre, couteaux, bacs plats à peinture et recharges, bacs et camions à peinture, recharges et grilles...



Votre **point de collecte**
le plus proche :

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR :
www.ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

Concernant la collecte sélective, de nouveaux contrats ont été signés en 2024, ces derniers ont été négociés par le SYMEED29 pour toutes les collectivités du Finistère, ce qui permet de bénéficier de prix de reprise plus avantageux. Après séparation au centre de tri Triglaz à Plouédern (29), la destination des différents produits est la suivante :

Matériaux	Repreneur	site de recyclage
Cartons-cartonnettes	Suez RV ouest	France (76)
Briques alimentaires (carton complexé)	Revipac	France (27)
Journaux, revues, magazines	OMNI-PAC CDL SAS	Bretagne (56)
Cartons commerçants et déchèteries	Suez RV ouest	France (76)
Acier de la collecte sélective	Guyot Environnement	Espagne
Aluminium rigide	Suez RV ouest	France (50)
Petit aluminium / souple	Suez RV ouest	Allemagne
Plastiques (PET, PEHD, PP)	Valorplast	France (7 sites) et Belgique (1 site)
Autres plastiques (Flux développement)	Citeo	France (8 sites), Espagne (3 sites), Italie (2 sites)
Verre	Verallia	France (4 sites)
Papier carton en mélange	Sotraval pour revente	France (7 sites) et Espagne (1 site)

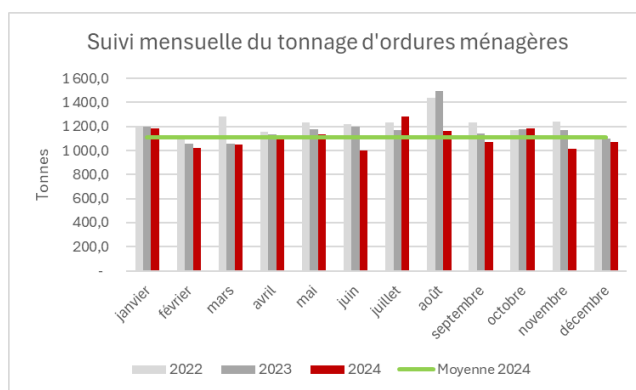
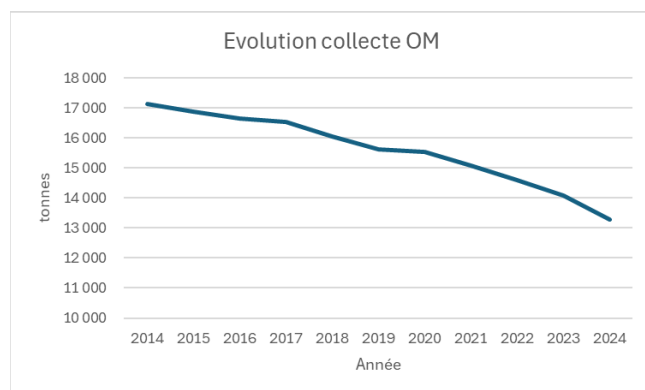
V – Les tonnages des déchets ménagers et assimilés

A – Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les OMR collectées sont réceptionnées sur le quai de transfert de Kérolzec, exploité par Morlaix Communauté, à Saint-Martin-des-Champs. Les tonnages sont ensuite transférés majoritairement (83,5%) vers l'UVED du Spérnot à Brest (exploitée sous le contrôle de la SEML Sotraval, Société d'Economie Mixte Locale), et vers l'UVED de Carhaix (exploitée par le syndicat de traitement SIRCOB).

Les tonnages traités sont les suivants :

Année	Tonnage	Ratio par habitant
2010	17 745 T	267 kg/hab
2014-2023 (moyenne)	15 820 T	245 kg/hab
2023	14 072 T	218 kg/hab
2024	13 295 T	205 kg/hab



Les tonnages continuent leur baisse depuis de nombreuses années. On constate une diminution de 6 % du poids d'ordures ménagères par habitant entre 2023 et 2024. En comparaison de l'année 2010, ce ratio présente une réduction de **-23 %**. Les explications de cette baisse des tonnages peuvent être les suivantes :

- meilleur geste de tri, augmentation des flux en déchèterie et augmentation du compostage ;
- baisse de la consommation des ménages ;

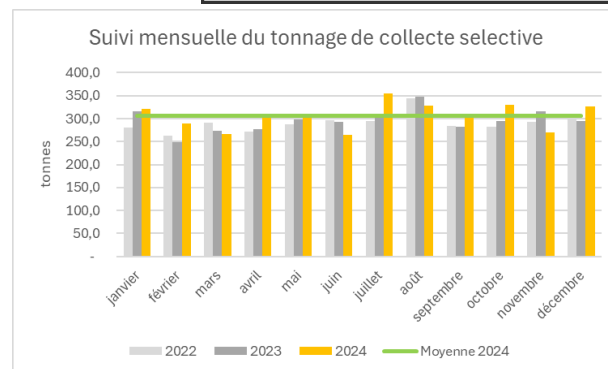
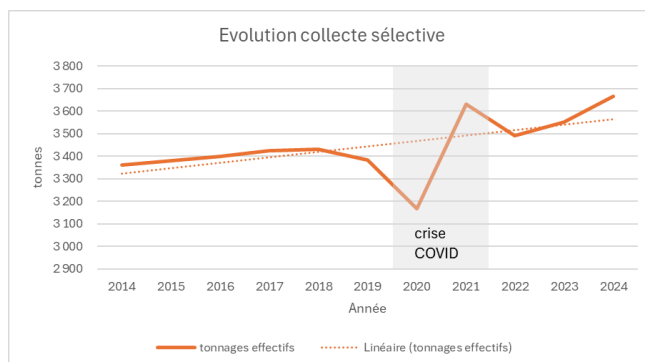
B – La collecte sélective

L'ensemble de la collecte sélective est réceptionné au centre de transfert de Kérolzec à Saint-Martin-des-Champs et transporté ensuite vers le centre de tri de Triglaz à Plouédern exploité par Sotraval pour y être trié.

En 2024, 51 % des tonnages collectés l'étaient en sacs jaunes. Le reste, appelé « vrac », provient de collecte en bacs individuels, bacs collectifs ou conteneurs (PAV).

Les tonnages traités sont les suivants :

Année	Tonnage	Ratio par habitant
2010	4 092 T	62 kg/hab
2014-2023 (moyenne)	3 422 T	53 kg/hab
2023	3 551 T	55 kg/hab
2024	3 666 T	56 kg/hab



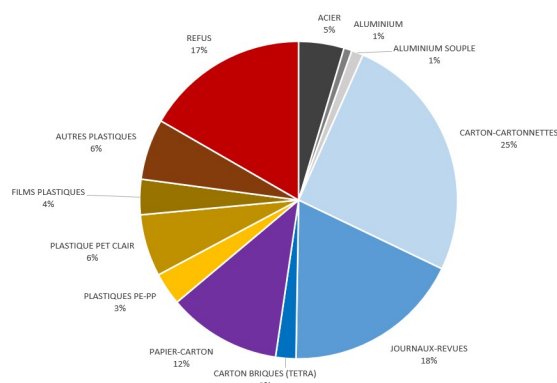
Malgré des chiffres perturbés par la crise Covid en 2020 et 2021, on remarque une nette progression des tonnages collectés ces dernières années, fruits de l'extension des consignes de tri, lancée en juillet 2020.

En comparaison de l'année 2010, les tonnages de collecte sélective ont baissé. Ceci est en grande partie dû à la réduction de la part de journaux, revues et magazines dans la collecte sélective (passage au numérique, stop-pub et flux journaux détourné vers collectes associatives pour Cellaouate).

Afin de mesurer la qualité du tri et d'identifier les différentes proportions de matériaux constituant la sélective, 18 caractérisations annuelles sont effectuées sur des tournées de collecte représentatives des différents types d'habitat et des modes de collecte du territoire (zone rurale, zone urbaine, zone littorale, etc.).

Une caractérisation consiste à prélever un échantillon de déchets et à le trier manuellement. Les déchets non-conformes aux consignes de tri sont appelés « refus » et sont ensuite redirigés vers l'UVED de Brest.

En 2024, les tonnages entrant au centre de tri se répartissent selon le graphique ci-dessous.



Répartition des flux du centre Triglaz en 2024

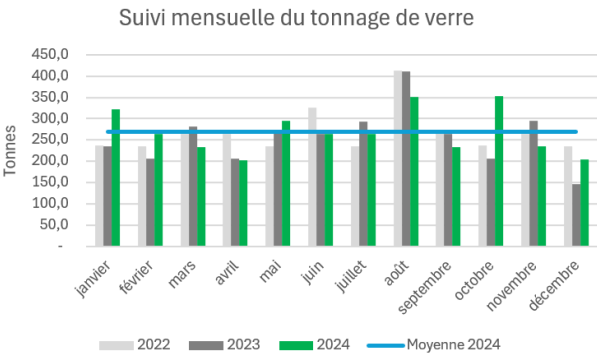
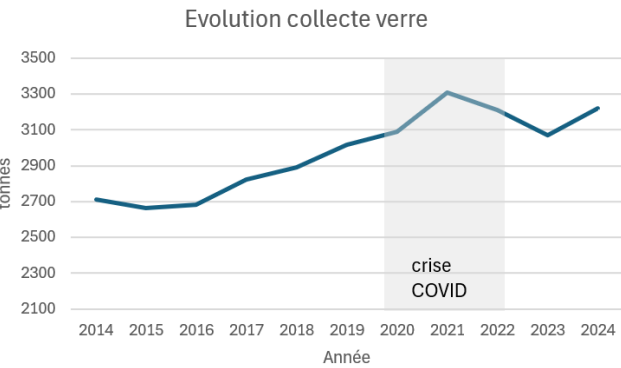
La part de papier (dont journaux, revues, magazines) tend à diminuer fortement depuis plusieurs années. Les cartons et cartonnettes quant à eux observent une croissance.

Le taux de refus est de 17% : il est constitué des erreurs de tri réalisées par les usagers. Les erreurs majoritaires sont constituées de déchets d'hygiène, de déchets alimentaires et de textiles : les actions de communication réalisées par le service visent notamment à réduire ce taux de refus.

C - Le verre ménager

Les tonnages collectés sont les suivants :

Année	Tonnage	Ratio par habitant
2010	2 737 T	41 kg/hab
2014-2023 (moyenne)	2 947 T	46 kg/hab
2023	3 072 T	48 kg/hab
2024	3 223 T	50 kg/hab



Après un ralentissement en 2023, les tonnages continuent d’augmenter. On constate une augmentation de 4 % du poids de verre collecté par habitant entre 2023 et 2024. En comparaison de l’année 2010, ce ratio monte à de **+21 %**.

D – La collecte des cartons des commerçants

Les commerçants du centre-ville de Morlaix bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons d'emballages, qui a lieu chaque vendredi. Les cartons doivent être déposés à plat devant leur commerce ou, pour des raisons de contraintes techniques, dans des endroits spécifiques imposés par le service.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Année	Tonnage
2010	68,9 T
2014-2023 (moyenne)	61,9 T
2023	46,2 T
2024	48,6 T

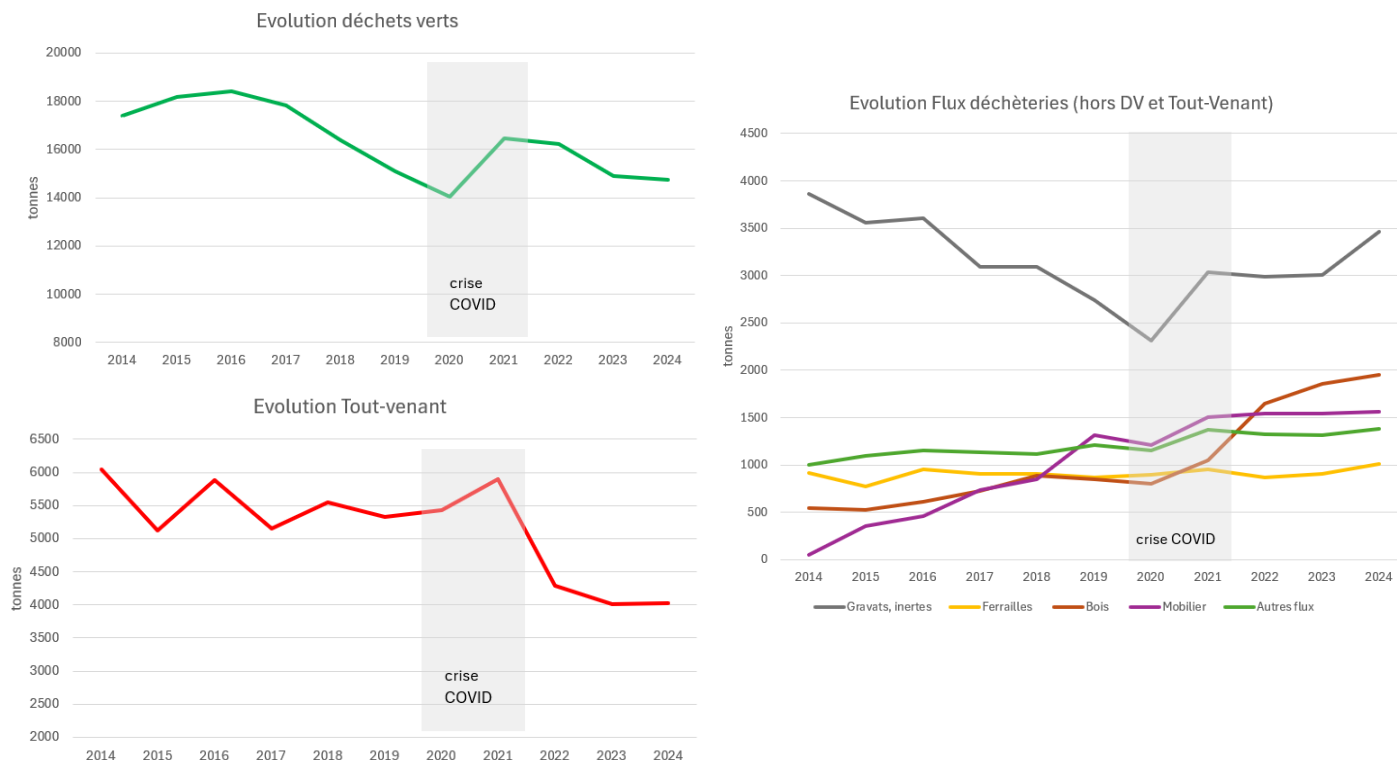
Après chaque collecte, les tonnages sont réceptionnés par Guyot Environnement à Saint-Martin-des-Champs, pour ensuite être triés et conditionnés à Brest avant expédition vers le repreneur désigné (actuellement Suez en Normandie). Morlaix Communauté touche des recettes sur la revente de cartons.

E – Les déchets collectés en déchèterie, sur les aires de déchets végétaux et en ressourcerie

Les tonnages collectés sont les suivants :

	tonnages de déchets (t/an)				ratio par habitant (kg/hab/an)			
	2010	2014-2023 (moyenne)	2023	2024	2010	2014-2023 (moyenne)	2023	2024
Déchets verts	28543	16502	14907	14742	429,8	255,8	231,0	227,2
Tout-venant	5365	5271	4005	4018	80,8	81,7	62,1	61,9
Gravats, inertes	6473	3130	3009	3466	97,5	48,5	46,6	53,4
Ferrailles	768	894	908	1008	11,6	13,9	14,1	15,5
Bois	622	951	1854	1952	9,4	14,7	28,7	30,1
Mobilier	-	958	1541	1564	-	14,8	23,9	24,1
Cartons	346	369	453	452	5,2	5,7	7,0	7,0
Déchets Chimiques (DDS + DDM)	101	126	150	186	1,5	2,0	2,3	2,9
Amiante	88	1	1	0	1,3	0,0	0,0	0,0
Piles	9	8	7	7	0,1	0,1	0,1	0,1
Batteries	0	23	18	19	0,0	0,4	0,3	0,3
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	368	640	650	681	5,5	9,9	10,1	10,5
Ampoules / Néons	1,5	2	2	3,351	0,0	0,0	0,0	0,1
Cartouches d'encre	0,0	0,31	0,60	0,56	0,0	0,0	0,0	0,0
NOUVEAU 2024 : outillage du peintre	-	-	-	0,26	-	-	-	0,0
Huile de vidange	-	34	30	32	-	0,5	0,5	0,5
Liquide de refroidissement	-	0,8	1,8	0,4	-	-	0,0	0,0
TOTAL	42684	28910	27536	28131	643	448	427	434

Au global, les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont augmenté de 2,2 % en un an. Cette augmentation est principalement imputée aux gravats et au bois. Les tonnages collectés de déchets verts et de tout-venant présentent, quant à eux, une légère baisse entre 2023 et 2024, respectivement de -1,1 et -0,3 %, mais une baisse plus conséquente si l'on prend en comparaison les 10 dernières années.

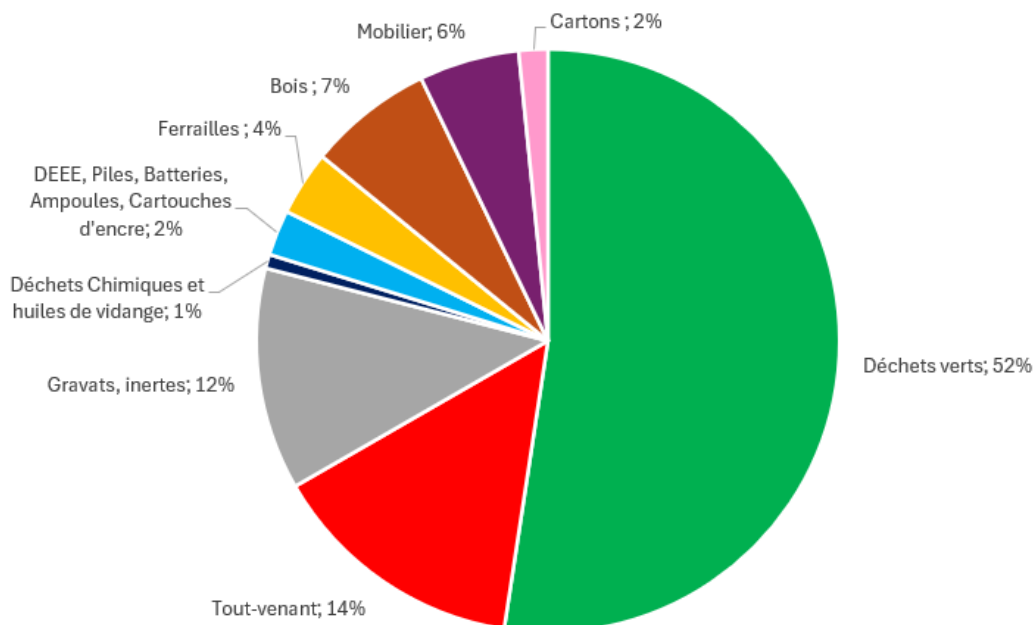


Les déchèteries sont équipées d'un local réemploi (sauf Plougonven et Pleyber-Christ). Un partenariat commun lie Morlaix Communauté avec les structures locales du réemploi du territoire (Emmaüs, Les Chiffonniers de la Joie, Nevez-Amzer, Le Repair), pour organiser la reprise des

objets réutilisables arrivant en déchèterie, ainsi que pour la prise en charge financière par Morlaix Communauté (sous conditions) des déchets/matières non-valorisées issus de leur activité de recyclerie.

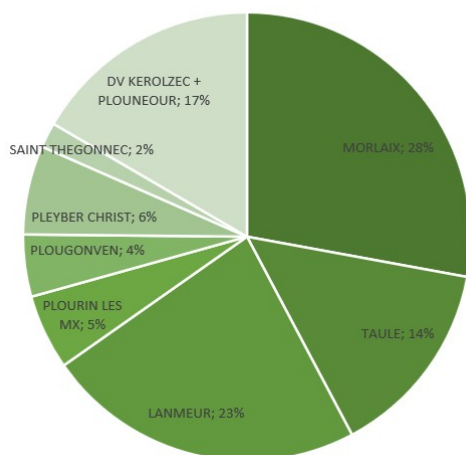
La répartition des tonnages entre les différentes filières collectées sur l'ensemble des 7 déchèteries et aires de déchets verts est la suivante :

Répartition des tonnages par flux de déchets

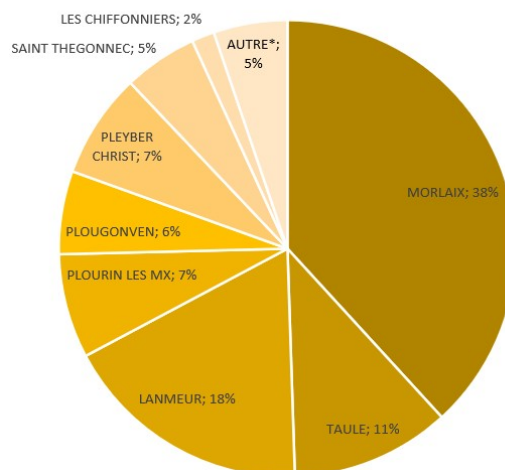


En ce qui concerne la répartition entre les différents sites, Morlaix est la déchèterie la plus importante, elle collecte 28 % des déchets verts du territoire et 38 % pour les autres flux.

Répartition % Déchets Verts



Répartition % hors DV



A noter la fermeture de la déchèterie de Taulé pour travaux en août 2024 et le report de flux vers d'autres sites, en particulier de Morlaix et de Kérolsec (pour les déchets verts).

F – Les déchets collectés par des partenaires extérieurs (hors déchèteries)

F - 1 - Les vêtements

19 points de collecte (conteneurs, associations locales, etc.) sont en place sur le territoire, dont 1 point par déchèterie. La géolocalisation des lieux de dépôts est accessible sur le site de l'éco-organisme Refashion et via la cartographie sur le site internet de Morlaix Communauté. Ces points de collectes sont vidés par Retritex (Pontivy 56) et Abi 29 (Chateaulin, 29) pour être triés dans leurs locaux. En fonction de leur état, ils sont ensuite revendus pour la seconde main ou partent vers une filière de recyclage. Une minorité (8%) sera éliminée avec valorisation énergétique.

En 2024, 192 T de Textile, Linge de Maison et Chaussures ont été collectés sur le territoire (hors apports directs dans les recycleries). Ceci représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

F - 2 - Les papiers

Depuis plusieurs années, un partenariat s'opère entre Morlaix Communauté et différentes structures, afin de collecter et recycler le papier en dehors du circuit traditionnel de collecte sélective.

Ce partenariat permet de contribuer à soutenir des filières de tri associatives locales à but non-lucratif ou d'emploi d'économie locale pour le recyclage de cette matière.

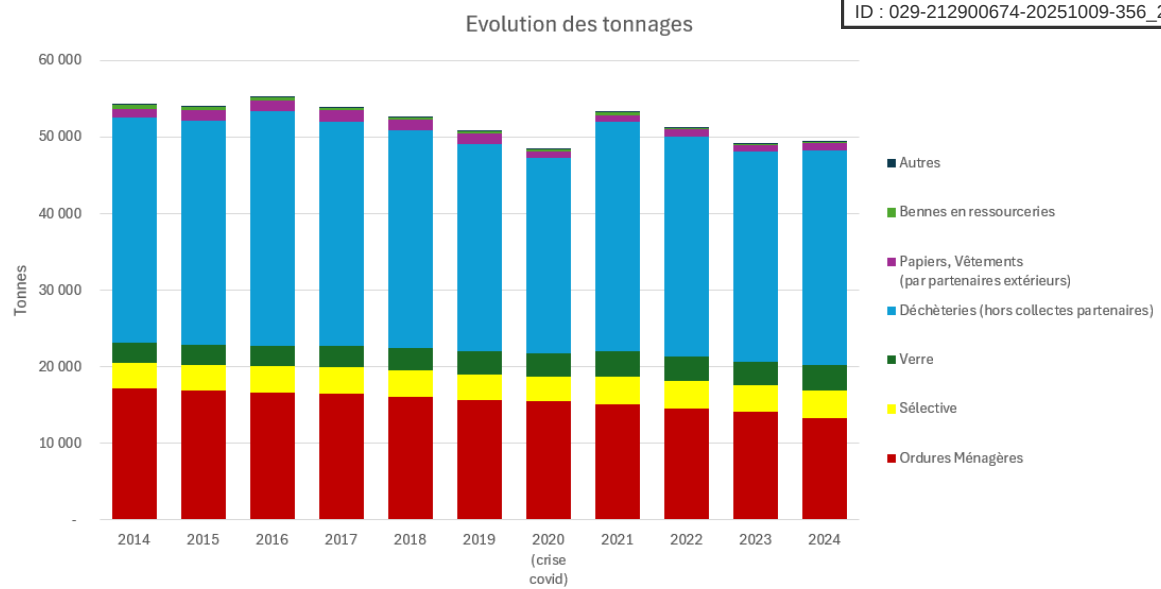
En 2024, 620 tonnes de Papier ont été collectées sur le territoire par des associations, ce chiffre est en baisse de -4,6 % par rapport à 2023. La répartition des flux est la suivante :

- 234 tonnes (38 %) correspondent à de la collecte de journaux, qui sont ensuite vendus à Cellaoute (entreprise basée à Saint Martin des Champs) pour fabriquer de l'isolant ou Ouate de Cellulose.

- Le reste (62%) représente les collectes des associations Terre d'Espoir et Solidarité Pays de Pelcia (dont celles réalisées dans les espaces dédiés en déchèteries). Ce sont tout type de papiers autres que les journaux.

G – Synthèse des tonnages traités

(en Tonnes)	2010	2014-2023 (moyenne)	2023	2024	ratio kg/hab	Evolution 2023/2024	Evolution 2010/2024
Ordures Ménagères	17 745	15 820	14 072	13 295	204,9	-6%	-25%
Sélective	4 092	3 422	3 551	3 666	56,5	3%	-10%
Verre	2 737	2 947	3 072	3 223	49,7	5%	18%
Sous-total collecte	24 574	22 189	20 695	20 184	311,0	-2%	-18%
Déchèteries (hors collectes partenaires)	42 684	28 553	27 371	28 028	431,9	2%	-34%
Papiers, Vêtements (par partenaires extérieurs)	SD	1 171	935	1 006			
Bennes en ressourceries	-		134	104			
Autres	175	96	59	11			
Total	67 433	51 916	48 125	49 218	758,6	2%	-27%



VI – La prévention des déchets

A travers son projet de territoire « Trajectoire 2030 », la collectivité a réaffirmé son souhait de poursuivre une politique de prévention ambitieuse en développant les actions de sensibilisation auprès des ménages du territoire, notamment en installant de nouvelles aires de compostage, en développant son bouquet de subventions et en soutenant le réemploi et les projets d'économie circulaire et en investissant dans un broyeur de végétaux pour valoriser les déchets verts.

A – Les principales actions menées en 2024

A - La prévention des biodéchets

La Directive-cadre 2008/98/CE définit les biodéchets comme les « déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

- **Le soutien à la gestion domestique des biodéchets**

Les biodéchets représentent en moyenne 30 % des ordures ménagères (chiffre national). Le compostage permet de décomposer la matière organique en un véritable engrais pour les sols, mais aussi de réduire la quantité de déchets à collecter, à transporter, puis à incinérer.

Cette action permet aussi de créer du lien social, notamment dans les projets d'installation de composteurs collectifs, et de sensibiliser les habitants à la préservation des ressources naturelles et plus globalement de l'environnement.

En 2024, Morlaix Communauté a maintenu son bouquet de subventions alloué aux particuliers du territoire pour les accompagner à faire évoluer leurs pratiques dans la gestion de leurs biodéchets. Ces subventions découlent du précédent programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2015/2020) :

Suivi des aides versées sur les 3 dernières années

Subventions	2022		2023		2024	
	Quantités	Montant	Quantités	Montant	Quantités	Montant
Composteur individuel	83	1 577,00 €	120	2 280,00 €	154	4 123,00 €
location broyeur	64	5 855,00 €	74	7 730,00 €	100	8 815,00 €
Tondeuse mulching	23	1 150,00 €	44	2 200,00 €	57	2 850,00 €
Couches lavables	2	140,00 €	5	366,00 €	1	30,00 €
Couches lavables pour les professionnels	-	-	-	-	1	894,24
Protections hygiéniques lavables	80	3 917,48 €	42	2 134,71 €	22	977,49 €
TOTAUX		12 639,48 €		16 845,42 €		17 689,73 €

- **Le suivi des aires de compostage partagées**

Depuis 2012, Morlaix Communauté accompagne les usagers au geste de composter, notamment en installant des aires de compostage collectives. Pour rappel, ces aires sont destinées uniquement au compostage des biodéchets alimentaires. Les déchets verts peuvent-être valorisés dans les jardins en paillis ou en compost.

En 2024 Morlaix Communauté comptabilise **54 aires de compostage partagées sur son territoire**. 12 tonnes de compost ont été collectées et valorisées soit une hausse significative de 39 % par rapport à 2023. Suite à la mise en vigueur de la loi AGECE sur le volet compostage en 2024, les apports dans les composteurs collectifs ont fortement augmenté.

Le service déchets a continué d'accompagner les usagers notamment en animant des ateliers sur le compostage dans les écoles.

B- La sensibilisation aux changements de comportement

• La caractérisation des encombrants/tout-venant en déchèterie

Suite à la caractérisation de 24 tonnes de déchets en 2023 un plan d'actions avait été établi pour déterminer les principales actions pour diminuer les tonnages dans les bennes encombrants.

En 2024, en concertation avec les acteurs du réemploi, un nouvel espace réemploi a été installé sur la déchèterie de Lanmeur et le local de Morlaix a été réaménagé pour faciliter le stockage des dépôts. Également, une nouvelle affiche précisant les dépôts acceptés et refusés a été installée.

Au fur et à mesure des réhabilitations des déchèteries, l'ensemble des locaux réemploi du territoire seront équipés de la même façon pour continuer d'accompagner les usagers dans la valorisation des objets.

• Le Projet alimentaire territorial (PAT)

Le PAT est un plan d'action opérationnel pour répondre aux problématiques locales liées à l'alimentation sur la base d'un diagnostic partagé. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration de ce diagnostic (réalisation en interne). Ainsi, les recherches documentaires se sont couplées à des rencontres de personnes expertes sur leurs sujets pour rédiger un état des lieux au regard de 3 grandes thématiques :

- La production alimentaire : activités agricoles et maritimes, transformation (filières industrielles et artisanales) et distribution. L'impact environnemental de la production alimentaire a également été pris en compte sur la base des éléments produits dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).
- La consommation des ménages : comportements alimentaires, précarité alimentaire, impacts de l'alimentation sur la santé et l'environnement (gaspillage alimentaire).
- La restauration collective : fonctionnement, approvisionnements, gaspillage alimentaire, diversification protéique, et pédagogie.

Trois groupes de travail répartis selon les thématiques citées ci-dessus se sont constitués et ont réunis une soixantaine de participants au total. Ces 3 rencontres ont permis de consolider le diagnostic (travail sur la base de l'AFOM : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces), et de dégager les premiers défis alimentaires à relever sur notre territoire.

Parallèlement à ce travail de stratégie, deux actions ont été menées :

- Le réseau des cantines constitué depuis l'opération « cantines saines et durables » a été réuni au printemps 2024 à l'école Jules Ferry de St Martin-des-Champs pour une formation à l'outil numérique de l'État, « ma cantine ». Le réseau s'est ouvert aux autres cantines du territoire. Assurée par Guillaume Defer de la DRAAF Bretagne, cette matinée a permis de réunir plus d'une quinzaine de professionnels de cantines et de se familiariser avec l'outil numérique. Cette session d'information a permis d'augmenter sensiblement le nombre de cantines du territoire inscrites sur la plateforme de recensement des achats durables.
- Le Grand repas :
Morlaix Communauté a relayé l'opération « Le Grand repas » qui consiste à confectionner le même jour (3 octobre) dans les restaurants collectifs volontaires, le même repas imaginé par un chef étoilé. En 2024, il s'agissait d'un menu végétarien proposé par le chef Oulhen du restaurant Les Maraîchers à Brest. L'EHPAD de Carantec ainsi que la cuisine du Centre hospitalier de Lanmeur qui approvisionne l'hôpital, l'EHPAD et les écoles de Lanmeur et de Saint-Jean-du-Doigt, y ont participé.

VII – La communication

En complément des actions réalisées dans le cadre de la prévention des déchets, différentes actions de communication ont été menées en lien avec le geste de tri et les modifications de collecte.

A – La communication sur des secteurs déterminés

Tout au long de l'année, des contrôles et de la sensibilisation sont effectués suite aux retours terrain formulés par les agents de collecte et des habitants. C'est ainsi que des visites en porte à porte ont lieu chez les usagers concernés par des aires grillagées ou des sacs jaunes mal utilisés.

Selon les situations rencontrées, des flyers, guides, boîtes à piles, autocollants stop-pub, etc. sont remis aux usagers.

Un rappel des consignes de tri est également effectué par la pose d'affichage sur les aires grillagées concernées.

Par ailleurs, lors des installations de nouveaux modes de collecte, une communication est réalisée en porte-à-porte par l'équipe des ambassadeurs du tri du service.

B – La sensibilisation du public scolaire

- Programme pédagogique :

Le programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement est en œuvre depuis l'année 2000. En 2024, ce programme a été financé à hauteur de 47 775,39 € par Morlaix Communauté (pour 1/3 environ) et An Dour (pour 2/3 environ), auxquels se rajoutent les prestations de transport pour les sorties scolaires (environ 9 150€ TTC).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- éduquer au tri des déchets et à la consommation durable ;
- sensibiliser à la transition écologique ;
- sensibiliser aux espaces naturels et à la biodiversité ;
- comprendre et faire de la prévention sur le cycle de l'eau.

Écoles concernées	• Écoles primaires publiques et privées des communes de Morlaix Communauté • IME, EPMS des communes de Morlaix Communauté Soit 57 établissements au total
Niveaux concernés pour l'année scolaire 2023/2024	• Classes de primaires (et maternelles sous conditions) • Classes des DIME, DITEP, classes d'intégration
Partenaires du projet (réunis au sein d'un comité de suivi)	• Morlaix Communauté et An Dour (financement) • Inspection de l'Éducation Nationale (lien avec les écoles publiques) • Direction Diocésaine (lien avec les écoles privées) • Association Au fil du Queffleuth et de la Penzé (animations dans les écoles) • Bretagne-Vivante SEPNE (animations dans les écoles) • CPIE Pays de Morlaix-Trégor (animations dans les écoles).

Le détail du programme et les modalités d'inscription sont regroupés dans un classeur dématérialisé accessible sur le site internet de Morlaix Communauté <https://www.morlaix-communaute.bzh> (rubrique

« Mon quotidien », puis « transition écologique et énergétique » : il regroupe des animations diverses (certaines d'entre elles sont reprises dans plusieurs parcours).

Au fil des années, en fonction du retour des enseignants, des propositions des partenaires, de nouvelles animations sont proposées. L'impact de l'industrie du textile sur l'environnement est de plus en plus avéré et a donné naissance à une nouvelle animation intitulée « Les textiles sans dessus dessous » au sein des parcours « transition écologique » et « déchets » en 2024.

Pour la première fois, les inscriptions par les enseignants se sont déroulées via la plateforme «démarches-simplifiees.fr». La cellule « transition écologique » - qui deviendra « mission PAT » au cours de l'année 2024 - (coordinateur du programme), a récolté les inscriptions plus nombreuses que l'enveloppe budgétaire prévue.

Le nombre de candidatures a été supérieur au budget alloué pour le programme pédagogique. Le comité de suivi, composé de Morlaix Communauté, An Dour, l'Inspection académique, la Direction Diocésaine, et les 3 associations locales, ont ainsi sélectionné 103 classes (sur 115 inscrites) pour un total de 282 demi-journées d'animations en classe ou à l'extérieur, au regard des critères d'éligibilité (nombre limité de classes de maternelles, nombre de classe par école, candidatures...). Après validation, le relais est pris par les associations partenaires qui planifient et réalisent les animations dans les écoles.

- Projet pédagogique sur le gaspillage (S'y mettre) :

Chaque année le SYMEED29 réalise des vidéos de sensibilisation sur le thème de la consommation responsable. L'ambition pour l'année scolaire 2024/2025 était de sensibiliser les finistériens au gaspillage en réalisant 2 courtes vidéos en format interview de personnalités, par des enfants. Sur le territoire, la classe de CM1 de l'école Jean Piaget a été sélectionnée parmi cinq autres classes du Finistère. En amont du tournage, plusieurs animations ont été réalisées par les services de Morlaix Communauté avec les élèves de l'école Jean Piaget : démonstration du compostage avec le maître composteur de Morlaix Communauté (Emmanuel DAVID), et une visite de la déchetterie de Plourin-Les-Morlaix par le chef du service prévention déchets (Hervé HEIM).

C – La sensibilisation des vacanciers : Opération « Le tri en vacances »

En 2012, l'opération « tri en vacances » a été mise en œuvre en partenariat avec l'ADEME, la maison du tourisme, les campings volontaires et Morlaix Communauté. Cette démarche s'est poursuivie au fil des années.

En 2024, 10 campings ont continué à s'engager dans la démarche sur le tri des déchets et 5 d'entre eux ont associé également des pratiques de compostage : l'accompagnement par le service collecte et valorisation des déchets s'est poursuivi sur demande (intervention sur composteurs, etc.).

Le guide de tri « spécial vacances » a été adapté et diffusé dans les différents campings et dans les offices du tourisme.

D – La campagne de Noël «Le père Noël n'est pas une ordure »

Afin de sensibiliser les différents publics aux fortes productions de déchets à la période des fêtes, une campagne de communication est réalisée chaque année par l'intermédiaire d'affichages dans les abribus et d'articles sur les réseaux sociaux et publication communale.

Le dépliant « Joyeuses fêtes Eco-responsables ! Passez à l'action » a été actualisé et diffusé comme chaque année dans les commerces, mairies, etc.

E - Les permanences de remises des bacs jaunes

Dans le cadre du déploiement de la collecte en bacs individuels, des permanences se sont poursuivies sur les communes de Plougonven , Plourin Les Morlaix , Guerlesquin et Morlaix : secteurs La Boissière/Coatshero/ La Madeleine.

Les usagers concernés ont ainsi été dotés d'un bac individuel à couvercle jaune (EMR et papiers) et d'un bac à couvercle bordeaux (OMR).

Ces évènements permettent d'avoir un moment privilégié avec les usagers avec transmission :

- des consignes de tri via les tables de tri ;
- des gestes de prévention via composteurs et flyers ;
- des consignes de collecte

G – Les visites du centre de tri

Depuis la mise en service du centre de tri des EMR et papiers à Triglaz-Plouédern début 2014, des visites ont été organisées afin de présenter cet outil aux élus, au personnel de Morlaix Communauté, aux classes inscrites dans le programme pédagogique proposé par Morlaix Communauté, etc.

Bilan 2024 des visites du centre de tri :

- 3 visites ont pu être réalisées pour les agents du service de gestion des déchets
- 12 pour visites des classes inscrites au programme pédagogique,
- 2 pour des classes inscrites au Fonds Dotation Mer,
- 3 pour des associations et des entreprises

Au total, le centre de tri a accueilli 406 visiteurs en provenance de Morlaix Communauté (347 en 2023).

Nouveauté en 2024 : tout au long de l'été, TriGlaz a organisé des visites accessibles au grand public des 9 collectivités actionnaires. Ainsi 7 groupes ont pu découvrir le centre de tri. L'un d'entre eux était guidé par des agents de Morlaix Communauté.

H – Le numéro vert

Afin de faciliter la diffusion d'informations pratiques auprès de la population (jours de collecte, consignes de tri, gestes de prévention des déchets, horaires des déchèteries, etc.), un numéro vert est mis en service depuis 2013.



I – Le site internet et le réseau social Facebook

Le site internet <https://www.morlaix-communaute.bzh/mon-quotidien/les-dechets/dechets> diffuse des informations utiles aux habitants pour le tri et la réduction de leurs déchets.

La page Facebook de Morlaix Communauté diffuse régulièrement des actualités sur le tri et la prévention des déchets.

VIII – Les contrôles qualité sur les points de collecte des déchets

Ces contrôles sont très majoritairement axés sur les aires grillagées, ainsi que sur les bacs individuels à couvercle jaune afin de veiller au respect des consignes de tri et le bon usage des équipements mis à la disposition des usagers du territoire.

Les 2 ambassadeurs du tri réalisent des contrôles de la qualité tout au long de l'année.

A – Mode opératoire sur les aires grillagées

Dans le but d'observer un maximum de sacs jaunes, le contrôle d'un point de collecte est effectué généralement dans le courant de la demi-journée qui précède la collecte, sinon la veille.

Les sacs présents dans le point de collecte sont évalués par les ambassadeurs du tri (sans les ouvrir). En fonction de l'observation d'erreurs de tri ou non, un sac est comptabilisé comme "conforme" ou "non conforme".

Les "sacs non conformes" sont alors ouverts, les emballages et papiers qui s'y trouvent sont récupérés ainsi que le verre et les autres déchets spécifiques. Si un document permet d'identifier la provenance du sac, un courrier d'information et de sensibilisation est envoyé à la personne concernée. Un panneau informant des erreurs de tri observées lors du contrôle est également affiché directement sur l'aire grillagée.

B - Quelques chiffres

1456 points de collecte ont été contrôlés au moins une fois dans le courant de l'année 2024 (1662 en 2023).

Les conclusions de ces contrôles sont les suivantes :

Année	Nombre de points de collecte contrôlés	Nombre de sacs contrôlés	Taux de sacs jaunes correctement triés	Part des points de collecte contrôlés ne présentant que des sacs correctement triés
2021	2 500	16 794	83 %	48 %
2022	2 649	17 653	85 %	50 %
2023	2 368	15 070	86 %	54 %
2024	1 969	12 153	82 %	48 %

En 2024, on constate une diminution du **taux de sacs jaunes** correctement triés : -4 %. Les actions de sensibilisation devront être renforcées.

Les principales erreurs de tri sont :

- la présence de déchets alimentaires ;
- les essuies-tout et serviettes en papier ;
- les textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) ;
- les produits d'hygiène (couches, serviettes, rasoirs, brosses à dents, ...);
- le verre.

C - Affichage sur les aires grillagées

Afin de sensibiliser les utilisateurs au bon usage des aires grillagées, un affichage personnalisé est mis en place par les ambassadeurs du tri en fonction de leur constat.

D – Contrôle qualité sur les bacs jaunes individuels

Les bacs à couvercle jaune sont contrôlés par les agents de collecte. En cas d'erreurs notoires, le bac identifié n'est pas collecté. Les ambassadeurs de tri peuvent alors se déplacer et aller à la rencontre de l'utilisateur concerné.

En cas d'absence, un guide de tri ainsi qu'un avis de passage sont déposés dans la boîte aux lettres pour inviter l'utilisateur à re-trier son bac.

IX Les projets et actions marquantes 2024

- Le vote de la **stratégie déchets pour la période 2024-2028** comprenant : l'harmonisation des modes de collecte, la poursuite des investissements pour la mise en conformité des déchèteries, la mise en place du contrôle d'accès des déchèteries et le déploiement d'une stratégie biodéchets
- La **poursuite de l'harmonisation du mode de collecte sur l'ensemble des communes** par une individualisation de la conteneurisation étendue aux campagnes, accompagnée d'une refonte des circuits de collectes des ordures ménagères et des recyclables avec comme objectifs :
 - une harmonisation du service à l'utilisateur sur l'ensemble du territoire ;
 - la suppression progressive des sacs jaunes ;
 - l'amélioration de la qualité du tri des emballages. En effet, les erreurs de tri se retrouvent en majorité dans les sacs jaunes dans lesquels on retrouve des emballages pleins, du verre, des objets divers, des déchets alimentaires, des masques, des ordures ménagères diverses, etc. ;
 - la réduction des maladies professionnelles des agents de collecte (troubles musculo-squelettiques).

A noter que les secteurs des communes équipés aujourd'hui de points d'apports volontaires (enterrés, semi-enterrés ou aériens) conserveront ce mode de collecte.

En 2024, les communes de Plougonven, Plourin les Morlaix et Guerlesquin ont été équipées entièrement. Les quartiers Madeleine/La Boissière/Coat Serho de la Ville de Morlaix ont été également équipés.

Le tableau suivant présente l'état du déploiement dans les communes à fin 2024 :

Déploiement effectué sur l'ensemble du territoire communal	Déploiement effectué dans les centres-bourgs	Programme 2025
Plougonven	Plounéour-Menez	
Plourin lès Morlaix	Pleyber-Christ	
Guerlesquin	St Thégonnec Loc Eguiner	
	Sainte Sève	Sainte Sève campagne
	Taulé	Taulé campagne
	Henvic	Henvic campagne
	Plouigneau	Plouigneau campagne
	Morlaix : quartiers Boissière/La Madeleine/Coat Serho	Carantec campagne
		Lannéanou : ensemble de commune
		Botsorhel : ensemble de la commune
		Plouégat-Moysan : ensemble de la commune

- L'engagement à l'automne 2024 des **travaux de réhabilitation réglementaire de la déchèterie de Taulé** (estimatif prévisionnel de 2M€ TTC).

Les travaux de réhabilitation des déchèteries permettront à terme :

- d'accueillir les prochaines filières de valorisation sur les différents sites qui contribueront notamment à diminuer les coûts de traitement ;
- d'améliorer la protection de l'environnement par :
 - la création d'un bâtiment en dur avec système de rétention pour les filières des déchets diffus spécifiques (DDS) et répondant aux normes en matières de protection incendie (parois et portes coupe-feu),
 - la création ou l'agrandissement des bassins de rétention avec mise en place de vannes de confinement et de séparation d'hydrocarbures en amont.
- d'améliorer la sécurité avec :
 - la séparation entre les véhicules légers des usagers et les poids lourds des prestataires de collecte, de sorte à s'affranchir des risques de co-activité,
 - la sécurisation de l'ensemble des ouvertures/fermetures et clôture complète,
 - la mise en place d'un éclairage extérieur, ainsi que la vidéoprotection (limiter le risque d'altercations, d'intrusions, de dégradations et de vols).
- de mieux maîtriser les apports des usagers (en particulier des usagers non-ménagers) en mettant en place le contrôle d'accès sur les différents sites ;
- Le suivi environnemental sur deux anciens centres de stockage des déchets ultimes du territoire :
 - Pen Ar Stang à Lanmeur ;
 - Ty Nevez à Plouigneau.

2/ Les indicateurs financiers

I - Les investissements

Lignes budgétaires	Réalisé 2021 (€ TTC)	Réalisé 2022 (€ TTC)	Réalisé 2023 (€ TTC)	Réalisé 2024 (€ TTC)
Études	5 256 €	864,00 €	65 751,00 €	29 520,00 €
Subventions (conteneurs enterrés)	902 445 €	- €		28 889,47 €
Informatique	3 337 €	5 548,00 €	- €	6 440,25 €
Contenants (bacs roulants + conteneurs)	133 774 €	239 395,00 €	403 976,00 €	538 523,45 €
Aménagement de points de collecte	- €			
Véhicules	365 382 €	566 902,00 €	85 076,00 €	421 580,49 €
Mobilier divers	83 404 €	- €	3 199,00 €	- €
Constructions	601 351 €	58 374,00 €	121 618,00 €	557 092,00 €
Autres :				
. dont terrains nus	19 511 €	2 545,00 €	1 116,00 €	- €
Total Dépenses	2 114 460 €	873 628 €	680 736 €	1 582 046 €

En 2024, les principales dépenses d'investissement concernaient :

- l'achat de bacs roulants (509 633 €) en lien avec le changement de mode de collecte des OM et le déploiement de la collecte individuelle des Emballages Ménagers Recyclables (EMR),
- et les travaux de construction des nouvelles déchetteries de Plourin les Morlaix et Taulé (491 200 €) et de réhabilitation des anciennes décharges (65 892 €).

II- Le fonctionnement

A – Les dépenses

Lignes budgétaires	Réalisé 2021 (€TTC)	Réalisé 2022 (€TTC)	Réalisé 2023 (€TTC)	Réalisé 2024 (€ TTC)
Charges de fonctionnement du service :	5 413 821 €	6 011 729 €	6 057 963 €	6 350 261 €
. dont coût incinération OMR :	1 590 904 €	1 615 689 €	1 629 165 €	1 626 022 €
. dont coût tri EMR et papiers :	739 259 €	790 000 €	819 701 €	845 622 €
. dont coût traitement du tout-venant :	1 100 870 €	1 217 931 €	1 169 091 €	1 177 967 €
. dont carburant :	302 951 €	403 863 €	385 581 €	367 827 €
. dont évacuations des caissons de déchèteries :	253 073 €	280 897 €	303 063 €	354 058 €
. dont broyage, transport et valorisation des déchets verts :	353 277 €	468 891 €	505 726 €	509 564 €
Charges de structure (siège Morlaix Communauté)	526 996 €	525 000 €	582 727 €	507 602 €
Charges de personnel du service	3 183 507 €	3 371 728 €	3 586 781 €	3 794 421 €
Autres dépenses (subventions en lien avec la prévention déchets etc.)	42 584 €	78 597 €	58 363 €	23 770 €
Sous-total :	9 166 908 €	9 987 054 €	10 285 834 €	10 563 696 €
Amortissement du matériel	801 056 €	800 000 €	548 782 €	586 368 €
Total Dépenses	9 967 964 €	10 787 054 €	10 834 616 €	11 150 064 €

B – Les recettes

Lignes budgétaires	Réalisé 2021 (€TTC)	Réalisé 2022 (€TTC)	Réalisé 2023 (€TTC)	Réalisé 2024 (€TTC)
Revente des matériaux triés	485 651 €	767 991 €	356 668 €	479 901 €
Redevances professionnels (dépôts en déchèterie + apports hôpital + Redevance Spéciale)	810 345 €	927 505 €	866 912 €	947 119 €
. dont redevance spéciale	640 234 €	699 541 €	662 111 €	714 107 €
TEOM	7 405 288 €	7 735 692 €	8 328 979 €	8 651 024 €
Subventions des éco-organismes	1 281 948 €	1 301 020 €	1 419 906 €	1 796 496 €
Autres Recettes	74 763 €	171 478 €	121 886 €	138 562 €
TOTAL recettes	10 057 995 €	10 903 686 €	11 094 351 €	12 013 102 €

/// – Le mécanisme de financement du service public de gestion des déchets

Les ménages concourent au financement du service par la TEOM et les non-ménages par la TEOM ou par la redevance spéciale et la facturation de leurs éventuels apports en déchetterie.

Le coût restant du service est financé par des recettes liées à la revente des matériaux triés et des subventions des éco-organismes, ainsi que par des atténuations de charges liées au remboursement de certains frais de personnel.

A – La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est assise sur la valeur locative cadastrale d'une propriété. En 2024, le taux de la TEOM est stable par rapport à 2023. La moyenne par habitant est de 133 € / habitant.

Les bases fiscales (assiette de la TEOM) ont augmenté de + 3,87 % par rapport à l'année 2023. En 2024, le produit total de la TEOM s'élève à 8 651 024 €, soit un produit supplémentaire de 322 044 € par rapport à l'exercice 2023.

Le tableau ci-dessous représente les évolutions de TEOM sur ces dernières années :

Année	Montant total TEOM (€)	Moyenne (€/habitant)
2020	6 729 593 €	104 €
2021	7 405 288 €	115 €
2022	7 735 692 €	119 €
2023	8 328 979 €	126 €
2024	8 651 024 €	133 €*

* Calcul avec la population légale municipale : 64 893 habitants en 2024

Depuis le 1er janvier 2005, la collectivité a fait le choix d'exonérer les producteurs de déchets non-ménagers du territoire dont leurs déchets sont collectés et traités par un opérateur privé, sous réserve qu'ils se signalent annuellement auprès du service en fournissant les justificatifs de prise en charge de leurs déchets par un prestataire. L'exonération implique la non-utilisation des services publics de Morlaix Communauté des collectes des déchets assimilables à des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables (EMR). Les déchetteries restent accessibles aux tarifs en vigueur calculés selon le type et le volume de matériaux déposés.

B - La Redevance Spéciale

Depuis le 01/01/2005, Morlaix Communauté a mis en place la redevance spéciale pour les déchets provenant des non-ménages. Celle-ci s'applique aux déchets des activités issues du secteur privé, des établissements publics, etc. et fait l'objet d'une facturation spécifique.

La délibération N°D23-286 du Conseil Communautaire du 18/12/2023 fixe les tarifs 2024.

Seuls les non-ménages (les artisans, commerces, entreprises, administrations, les communes, etc.) dépassant une production hebdomadaire de 240 Litres de déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles (c'est à dire de nature similaire) payent une redevance spéciale. En 2024, 278 professionnels (ou redevables) ont acquitté une redevance pour un montant global de 714 106,51 €.

La facturation est semestrielle et l'assiette des redevables est relativement stable en 2024.

C – Les dépôts des professionnels (non-ménages) en déchetterie

Depuis le 01/01/2005, Morlaix Communauté a mis en place la facturation des dépôts en déchetterie pour les déchets provenant des non-ménages.

Les professionnels ont la possibilité de déposer en déchetterie au moyen d'un badge d'accès les déchets suivants qui sont facturés aux tarifs définis annuellement :

- déchets végétaux en mélange : 13,72 €/m³ ;
- déchets végétaux en branchage : 10,55 €/ m³ ;
- tout-venant (encombrants) : 58 €/m³ ;
- bois non traité : 25 €/m³ ;
- cartons : gratuit ;
- ferrailles : gratuit .

Les dépôts de déchets toxiques, produits chimiques, pneumatiques, déchets spécifiques des professionnels et de gravats sont interdits.

Glossaire :

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AGEC (loi) : Anti Gaspillage et Économie Circulaire
CCI : Chambre de Commerce de d'Industrie
CRMA : Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
CSR : Combustible Solide de Récupération
DEEE ou D3E : Déchet d'Équipements Électriques et Électroniques
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement
EGALIM : États Généraux de l'ALIMentation
EMR et Papiers : Emballages Ménagers Recyclables et les papiers (appelée également « la sélective »)
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
Non-ménage : Artisans, commerces, entreprises, administrations, communes, etc.
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAV : Point d'Apport Volontaire
PLP : Plan Local de Prévention
PRPGDMA : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
RS : Redevance Spéciale
SEML : Société d'Économie Mixte Locale
SIRCOB : Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre-Ouest Bretagne
SOTRAVAL : Société de Traitement et de Valorisation des déchets
SPL : Société Publique Locale
SYMEED 29 : Syndicat Mixte d'Études pour une Gestion durable des Déchets en Finistère
TEED : Transition Écologique Énergétique Déchets
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textile Linges Chaussures
TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
UVED : Unité de Valorisation Énergétique des Déchets
ZD : Zéro Déchet